

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Beudet donnant pouvoir à Mme Derkaoui
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Magrino



Délibération n° 2020-XI-45 du 12 novembre 2020

RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE DÉPARTEMENT.

Le conseil départemental,

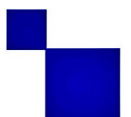
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 pris en application de la loi précitée relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,



après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.